

REPUBLIQUE DU SENEGAL
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
SECRETARIAT GENERAL
SECRETARIAT DU CONSEIL DES MINISTRES

N° 1169 PR/SG/SCM

12 AVRIL 1963

Dakar, le

180165

Le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

à Monsieur le PRESIDENT de L' ASSEMBLEE NATIONALE

DAKAR

Monsieur le PRESIDENT,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, un décret de présentation à l'Assemblée Nationale d'un projet de Loi de Finances de l'année 1963-1964.

Une pièce annexe donnant le détail des dépenses en capital - chapitres 106 et 107 - sera déposée Samedi 13 Avril 1963.

Je vous serais obligé de bien vouloir soumettre ce projet à la délibération de l'Assemblée.

Veuillez agréer, Monsieur le PRESIDENT, l'assurance de ma haute considération.

[Signature]

[Circular stamp: PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE, 12 AVRIL 1963]

Léopold Sédar SENGHOR

REPUBLIQUE DU SENEGAL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

N° 6 3 . 2 2 9 /

-o- DECRET DE PRESENTATION -o-
-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

à l'Assemblée Nationale d'un projet de Loi de Finances pour
l'année 1963/1964.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la Constitution,

D E C R E T E :

ARTICLE UNIQUE - Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté
par le Ministre des Finances et des Affaires Economiques qui est chargé
d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion./-

FAIT à DAKAR, le 12 AVRIL 1963

LEOPOLD SEDAR SENGHOR

180165

D I S C O U R S

DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

A L'OUVERTURE DE LA DISCUSSION BUDGETAIRE

(Mardi 25 Juin 1963)

Monsieur le Président,
Messieurs les Députés,

J'ai eu l'occasion, vous vous en souvenez, de faire, devant l'Assemblée nationale, un bilan complet - non exhaustif je le reconnais - de la situation économique et financière de la Nation. Les faits et les chiffres que j'ai cités demeurent. Ils sont irréfutables. Je sais que l'on peut discuter sur tel ou tel chiffre, ajouter un million par-ci en retirer quelques-uns par là; cela ne change pas grand chose à la vérité de cette analyse.

.../...

Aujourd'hui, je voudrais, avant que ne s'engage la discussion budgétaire, attirer, de nouveau, votre attention sur la nécessité et l'urgence des mesures de redressement dont j'ai pris l'initiative. Je voudrais vous persuader qu'une dehors de ces mesures et d'une tension morale qui doit animer toute politique socialiste, il n'est qu'astuces subalternes et illusions.

Les faits, je vous les résume. Depuis deux ans, notre production tant industrielle qu'agricole stagne. Pourquoi ? Parce qu'on a utilisé aussi bien la Caisse de réserve, maintenant épuisée, que les crédits d'investissement à trop d'opérations qui n'étaient pas productives. Je vous le rappelle, l'équipement administratif a été réalisé à 250 % des prévisions du Plan, les routes bitumées à 170 %. Par contre, comme l'a montré Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé du Plan et du Développement, dans son allocution à la Radio, les investissements productifs dans l'économie rurale n'ont été réalisés qu'à 40, 50 ou 60 % ..

La seconde raison de cette stagnation est qu'on n'a pas fait à temps les économies qui s'imposaient, qu'on n'a pas pris à temps les mesures de rigueur et d'austérité qu'ont prises les Etats africains les plus dynamiques.

.../...

Vous le savez, dès l'autonomie, le Maroc et la Tunisie ont diminué les traitements des fonctionnaires; l'Algérie a fait de même au lendemain de son indépendance. Les traitements de nos fonctionnaires, bloqués après le vote de la Loi-cadre, il n'est pas question de les diminuer. Il est seulement question de supprimer les privilèges attachés à l'ancien régime colonial, notamment le droit à la voiture et le droit au logement. Ces droits n'existent pas, vous le savez, dans les Etats développés, en France par exemple. Aujourd'hui, ils sont supprimés dans tous les Etats de l'Afrique noire. C'est la règle, dans toute économie digne de ce nom, de ne pas dépenser au-dessus de ses ressources.

Si je reviens sur ces deux questions, c'est que les mesures que voilà ont soulevé une certaine émotion parmi les fonctionnaires, notamment les hauts fonctionnaires. Il n'est pas dans mon esprit de ne pas appliquer les mesures que j'ai décidées. Je veux seulement y apporter quelques assouplissements.

En ce qui concerne les véhicules, il restent entendu que les fonctionnaires pour qui le véhicule est un outil de travail - fonctionnaires de commandement, contrôleurs et inspecteurs des services techniques, etc... -, conserveront leur véhicule.

Il est même question d'augmenter les véhicules tous terrains dans les administrations régionales. A Dakar, les Ministères disposeront de quelques voitures par département, mais de seulement quelques voitures, comme c'est le cas à Paris. Les autres fonctionnaires pourront profiter de l'occasion pour acheter les voitures hors service à un prix raisonnable.

La question du logement est plus complexe ; c'est elle qui a soulevé le plus d'émotion. Je n'entends pas revenir sur les mesures décidées à ce propos, mais, soucieux des réalités sénégalaises, singulièrement des réalités dakaroises, l'application de la réforme sera étalée sur trois ou quatre ans.

Un certain nombre de logements de faible standing seront proposés en location-vente à leurs occupants. D'autre part, dès la semaine prochaine, des conventions seront passées avec la SICAP, qui construira, chaque année, une centaine de villas de plus haut standing, qui seront proposées, en location-vente, aux fonctionnaires supérieurs et moyens. L'objectif est de rendre effective la mesure que voilà dans un délai de trois ou quatre ans.

L'application de l'ensemble de ces mesures représentera, au bout de ce délai, près de 500 millions.

.../...

Songez-donc, avec 500 millions, on peut créer, chaque année, une usine au Sénégal. On peut donner, ainsi, du travail à des centaines de travailleurs; et le Budget n'y perdra rien, tout au contraire.

+

+ +

+

La politique, vous le savez, c'est l'art de gouverner la Cité pour assurer du travail et, partant, le bonheur au plus grand nombre de citoyens. Vous ne l'ignorez pas, il y a un abîme entre la situation d'un haut fonctionnaire et la situation d'un paysan. Le Socialisme consiste, précisément, à diminuer cet écart pour relever le revenu annuel des catégories les plus défavorisées, en demandant des sacrifices, en somme légers, aux privilégiés.

A cet effet, le Gouvernement et l'Assemblée nationale ont commencé par donner le bon exemple. Je rappelle que les Ministres ont renoncé à un ensemble d'avantages matériels. Désormais, ils paient eux-mêmes leur personnel domestique, l'eau, le gaz, l'électricité. Les membres de l'Assemblée nationale, singulièrement les membres du Bureau, ont suivi l'exemple.,

.../...

- 6 -

Le budget de l'Assemblée nationale ne dépasse pas, cette année, celui de l'an dernier. Les membres du Bureau ont, eux-aussi, renoncé aux avantages matériels de leur situation.

Je demande, à tous les fonctionnaires de l'Etat, d'être conscients non seulement de leurs droits, mais aussi de leurs devoirs : d'être conscients de leurs responsabilités. Il est paradoxal que ceux qui se réclament du Socialisme, voire du Marxisme-léninisme soient précisément ceux qui refusent de mettre en pratique les principes du Socialisme : c'est-à-dire la rigueur et l'austérité.

+

+ +

+

Monsieur le Président, Messieurs les Députés, vous me direz : " Les économies, la rigueur et l'austérité, c'est l'aspect négatif du problème". J'en conviens.

Si nous faisons des économies, c'est comme je viens de le dire, pour travailler efficacement à la

.../...

- 7 -

Construction nationale, pour réaliser le vrai socialisme : la société fondée sur l'abondance et la juste répartition des biens.

Dès Jeudi prochain, 27 Juin, je présiderai un Conseil interministériel, chargé d'examiner l'application du Plan quadriennal . Je l'ai souligné dans mon dernier discours à l'Assemblée nationale, le Plan a subi des distorsions, plus grave : des déviations. L'objet du Conseil interministériel dont il est question est de remettre le Plan sur le bon chemin, mieux : d'en rendre l'application plus efficace en le ré-orientant au besoin. Il s'agit, essentiellement, de faire porter notre effort sur la Production industrielle et sur la Production rurale. Il s'agit de faire descendre le Plan du building aux villages de brousse, en le régionalisant et en le localisant. Il s'agit d'asseoir le Comité régional de développement sur des Comités locaux au niveau des Cercles, voire des Arrondissements. C'est ainsi qu'un " adjoint au développement " sera donné au Commandant de Cercle.

Déjà, la confiance revient, déjà les investisseurs retrouvent le chemin de Dakar, déjà des projets longtemps ensevelis sous la poussière des cartons reprennent vie.

.../...

- 8 -

En ce qui concerne le Bâtiment, tandis que la SICAP doit, dans les cinq ans à venir, loger quelques soixante mille personnes, la rénovation de la Médina, dont les travaux vont commencer incessamment, sera réalisée dans un délai de six ans .

En ce qui concerne l'Industrie, plusieurs projets, approuvés par le Gouvernement, sont en chantier, dont une aciérie et une usine de produits pharmaceutiques . J'espère qu'avant un an, le complexe thonier et l'usine d'engrais seront, eux aussi, en chantier . Et je ne parle pas des deux usines de montage d'automobiles, dont je viens d'approuver les projets .

En ce qui concerne la Production rurale, notre ferme volonté est d'y affecter la plupart des crédits que nous recevrons du Fonds européen de Développement, sans parler du F.A.C. Dès ce Budget, vous l'aurez remarqué, les crédits affectés au Plan et au Développement ont été sensiblement augmentés . L'équipement et l'infrastructure des Centres d'animation rurale et des Centres d'expansion rurale, qui constituent les écoles du paysan moderne, seront ainsi assurés ...

.../...

- 9 -

Mais, voyez-vous, Monsieur le Président, Messieurs les Députés, il y a un préalable à notre croissance économique, à notre développement, que rien ne saurait remplacer . La maladie infantile des pays sous-développés qui ont obtenu leur indépendance nominale est, vous le savez, le népotisme . Le problème fondamental est, donc, la transformation des mentalités, le remplacement de l'esprit de jouissance par l'esprit de travail et de novation : par l'esprit pionnier . Il n'y a pas de Socialisme, je dirai : il n'y a pas de croissance économique, il n'y a pas de développement sans tension morale . Aucune idéologie ne peut la remplacer .

Dans ce domaine de la moralité publique, il ne peut y avoir d'assouplissement de notre politique . Depuis six mois, plus de cent cinquante personnes - fonctionnaires, coopérateurs, commerçants - ont été inculpées pour détournement de fonds publics ou sociaux . Bon nombre d'entre eux sont, actuellement, en prison . Je le répète, toute intervention sera rejetée ; je ferai mon devoir, tout mon devoir .

Je sais que cet assainissement est appelé par le Peuple, applaudi par le Peuple. Mais, ma préoccupation

.../...

- 10 -

va bien au-delà de l'approbation populaire . Le problème, pour moi, n'est pas de me maintenir au Pouvoir . C'est, quand j'aurai quitté le Pouvoir, d'avoir remis l'Etat sur les rails, d'avoir fait décoller notre économie, d'avoir servi loyalement mon Peuple : la Nation sénégalaise .

Je vous l'ai dit dans mon dernier discours, quelle que soit l'idéologie, que ce soit le "socialisme" ou la "libre entreprise", rien ne peut remplacer la discipline, le travail rationnel et bien fait, l'esprit de novation . Ce qui a fait, au Dix-neuvième Siècle, la grandeur, l'efficacité du Capitalisme, c'est le travail et l'esprit de risque . Ce qui fait, actuellement, la grandeur et l'efficacité du Socialisme, c'est le travail, plus précisément la rationalisation du travail et le sens de l'efficacité .

Voilà, Monsieur le Président, Messieurs les Députés, les quelques réflexions que je voulais vous livrer au début de la discussion budgétaire . Aucune astuce, aucune manoeuvre, aucune démagogie ne peut remplacer les dures nécessités que voilà . Je ne demande au Peuple sénégalais, encore une fois,

.../...

- 11 -

ni le sang des hommes, ni les larmes des femmes . Ce que je lui demande, c'est de tendre sa volonté, de bander ses muscles avec une claire conscience de notre situation et des objectifs à atteindre . Ce que je lui demande, c'est un peu de sueur . A cette seule condition, le Pays sera sauvé . Je suis sûr que vous m'entendrez . Je vous en remercie .

Vive le Sénégal !

REPUBLICQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

180765

1ère LEGISLATURE

2ème SESSION ORDINAIRE de 1963.

R A P P O R T

fait

pour avis au nom de la Commission de l'EDUCATION,
de la CULTURE, de l'INFORMATION, de la JEUNESSE
et des SPORTS,

par Monsieur MOUSTAPH SOW BAIDY

Messieurs,

La Commission de l'Education de la Culture de l'Information de la Jeunesse et des Sports a examiné les articles 33 et 34 du projet de Budget, concernant le Département de l'Education populaire, de la Jeunesse et des Sports.

C'est avec beaucoup d'intérêt que les Commissaires ont écouté l'exposé du Ministre sur la structure actuelle de son département, ses objectifs et les moyens d'actions mis en place ou à promouvoir pour atteindre ces objectifs.

Ils se sont réjouis particulièrement de ce que le problème de la formation du personnel enseignant dans le cadre de l'africanisation ait retenu l'attention du Gouvernement, et de ce que dans le souci d'obtenir une meilleure organisation des activités de jeunesse dans l'ensemble du pays, 14 jeunes gens (dont 1 femme) ont été envoyés en stage en France, qui vont pouvoir, dans quelques mois, prendre la direction des inspections régionales de la Jeunesse et des Sports.

Mais le statut de l'Education populaire de la Jeunesse et des Sports n'étant pas encore mis au point, la Commission a exprimé le souhait de voir ce travail réalisé dans les plus brefs délais afin de faciliter le recrutement et la gestion du personnel de ce département.

Le Ministre a également fait à la Commission un bref compte rendu financier des Jeux de l'Amitié, et souligné que les prévisions budgétaires pour les réaliser ont été largement dépassées puisqu'une rectification de la loi de finance de l'exercice écoulé a dû lui accorder 22.550.000 Fr, ce qui, ajouté aux 90.000.000 Fr initialement prévus avait porté le financement des jeux à 112.550.000 Fr (crédit spécial).

Au surplus, la participation effective de 24 Etats et de plus de 2.500 personnes devait permettre à une conférence tenue à la Présidence de la République le 2 avril 1963, de constater l'insuffisance de cette somme, et décider le Président de la République à donner son accord pour

.../...

l'inscription d'une avance de trésorerie de 115.000.000 Fr remboursable sur le prochain budget.

Les recettes réalisées pendant les jeux s'élèvent à 24.600.000 Fr. C'est à titre purement indicatif que ce chiffre, qui montre l'importance du nombre des spectateurs, a intéressé la Commission.

Car, consolider l'amitié qui lie le peuple sénégalais à ceux des autres Etats, faire rayonner l'esprit sénégalais, son sens de l'organisation, ses qualités physiques et, d'une façon générale, contribuer au perfectionnement de l'homme, voilà le but essentiel des jeux de l'amitié. Et il a été très largement atteint.

Il y a lieu de noter que les installations sportives des jeux de l'amitié exigent un entretien constant qui nécessite une inscription au budget de la somme de 8.000.000 Fr pour laquelle le ministre des finances a donné son accord.

Par ailleurs, dans le cadre de la préparation des athlètes pour les jeux de Tokio qui auront lieu en août 1964, le ministre envisage l'engagement d'entraîneurs pour remplacer ceux que la France nous avait envoyés. Ceci nécessite l'inscription d'un crédit de 10.450.000 Fr pour laquelle le ministre des finances a également donné son accord.

Le ministre a évoqué ensuite le problème de la formation de techniciens avertis devant permettre une africanisation rapide de certains postes. Et le plan prévu pour cette formation exige une inscription de 5.000.000 Fr que votre Commission, acquise à l'idée d'africanisation, vous propose d'accepter..

Après un an de fonctionnement - ou presque - la Commission a voulu savoir le résultat escompté de l'expérience des Chantiers-Ecoles.

Contrairement aux camps de jeunesse où les jeunes pionniers, après trois mois de séjour, rentraient chez eux presque sans aucune formation, a indiqué le ministre, les Chantiers-Ecoles gardent les pionniers pendant deux ans au cours desquels ils sont répartis dans différentes sections

.../...

(menuiserie, maçonnerie, horticulture, etc...) où ils apprennent à travailler. De sorte qu'en rentrant chez eux ils sont déjà formés dans certaines carrières qu'ils pourront exercer par la suite.

Il est même prévu que dans le placement des chômeurs qui sollicitent un emploi on donne la priorité aux anciens pionniers.

La Commission a constaté une augmentation de deux unités dans le personnel malgré le développement des services de ce département.

Elle a approuvé les aménagements effectués dans les différentes sections pour en harmoniser le fonctionnement.

Ainsi, dans la section sportive, en particulier, très insuffisamment dotée (2 maîtres d'éducation physique), et vu le gros effectif des services, il a été prévu pour cette année :

- 4 entraîneurs,
- 4 conseillers sportifs,
- 3 maîtres d'éducation physique.

La Commission a constaté, par ailleurs, que le Centre d'enseignement ménager de Diourbel n'a point de professeur d'éducation physique, et que le Collège de Jeunes filles de Saint Louis, dont on connaît l'importance des effectifs, n'en compte qu'un seul.

Elle vous propose l'affectation d'un professeur de l'assistance technique dans chacun de ces établissements.

Enfin, la Commission a remarqué l'absence d'un masseur à la section médicale du Centre national d'éducation populaire et sportive.

Elle considère cette omission comme une lacune qu'elle vous propose de combler par l'inscription de la somme de 540.000 Fr à cette rubrique.

La Commission sait très bien que dans le cadre de la politique d'austérité préconisée par le Gouvernement, les heures supplémentaires ont été supprimées ou réduites à presque rien pour les fonctionnaires des services autres que la Santé et l'Enseignement.

.../...

Elle considère donc comme une omission le fait de ne pas prévoir des heures supplémentaires pour le département de l'Éducation populaire, de la Jeunesse et des Sports où les membres du corps enseignant, en l'occurrence les professeurs, ne comprendraient pas pourquoi on leur refuse des avantages accordés à leurs collègues des autres départements à vocation éducationnelle.

Aussi, votre Commission vous propose-t-elle, pour réparer cet oubli, l'inscription de la somme de 1.530.000 Fr à cette rubrique.

Après l'examen du projet de budget concernant plus spécialement le personnel, la Commission s'est penchée sur le chapitre 34 concernant le matériel.

Et un petit tableau comparatif des deux exercices (62-63 et 63-64) lui eut permis de voir exactement par quoi s'est traduite, pour le département de l'Éducation populaire de la Jeunesse et des Sports, dans certaines sections, l'application des mesures d'austérité.

Etablissements	1962/1963	1963/1964	en moins
Services Centraux.	17.550.000	14.427.000	3.223.000
Etablissements scolaires .	12.000.000	500.000	1.500.000
Cabinet du Ministre.	11.800.000	650.000	1.150.000

Le projet de Budget pour le département (personnel et matériel) étant de 256.800.000 Fr, si l'on enlève de cette somme le montant du personnel (88.363.000 Fr) et l'avance de trésorerie pour les jeux de l'amitié (115.000.000) - sans compter l'accroissement prévu du personnel, il reste pour le matériel 53.437.000 Fr contre 78.151.000 Fr en 1962-1963, d'où une différence globale de 24.714.000 Fr.

Devant cette situation le ministre de l'Éducation populaire de la Jeunesse et des Sports n'a pas manqué de nous exprimer son émotion qui a trouvé dans notre esprit une résonnance sympathique.

.../...

Aussi, faisant sienne sa proposition de reverser au département les 24.600.000 Fr de recettes pour porter les prévisions pour le matériel à ce qu'elles étaient l'an dernier, votre Commission vous propose d'accepter cette opération,

Enfin pour terminer, voici les propositions concrètes que je vous fais au nom de votre Commission :

- 1 - inscription de 8.000.000 Fr pour l'entretien des installations sportives du stade Liberté et de 10.450.000 Fr pour les jeux de Tokio, (inscription qui, je l'ai dit plus haut, a reçu l'accord du Ministre des finances);
- 2 - inscription de 5.000.000 Fr pour la formation de techniciens dans le cadre de l'africanisation;
- 3 - l'affectation d'un professeur de l'assistance technique au Centre d'enseignement ménager de Diourbel et au Collège de Jeunes filles de Saint Louis;
- 4 - l'inscription de la somme de 540.000 Fr pour l'engagement d'un masseur à la section médicale du Centre d'Éducation populaire;
- 5 - l'inscription de la somme de 1.530.000 Fr pour heures supplémentaires au personnel enseignant du département;
- 6 - et pour couvrir toutes ces dépenses, ou presque, le reversement des 24.600.000 Fr de recettes au département pour porter les crédits du matériel à ce qu'ils étaient l'an dernier.

Ce sont là des propositions raisonnables qui, tout en respectant le mot d'ordre d'austérité, indispensable, lancé par le Président de la République, tient compte également de la nécessité de permettre le bon fonctionnement d'un département dont l'importance n'échappe à personne.

Aussi votre Commission vous engage-t-elle à les accepter sans réserve.

Le Rapporteur :

MOUSTAPH SOW BAIDY

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

180165

R A P P O R T

fait pour A V I S

AU NOM DE LA

COMMISSION DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE, DE L'INFORMATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

sur

LE PROJET DE LOI n° 9/63 CONCERNANT LE BUDGET 1963-1964
DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION
DES CADRES.-

Rapporteur :

Makha SARR .-

Monsieur le Président,

Mes chers Collègues,

Réunie le 13 Juin 1963 dans sa salle habituelle de travail, la Commission de l'Education, de la Culture, de l'Information, de la Jeunesse et des Sports a procédé à l'examen du budget du département de l'Enseignement Technique et de la formation des cadres -

Pour permettre aux Commissaires de discuter objectivement, en connaissance de cause, le Ministre a exposé dans ses grandes lignes le principe d'austérité qui a inspiré l'élaboration du présent budget.

Le présent budget appelé budget de pause, exclut toute extension. Son objectif est de maintenir ce qui existe et faire fonctionner normalement les organismes déjà démarrés.

En 1962 - 1963: Le Ministère de l'Enseignement Technique disposait (collectif compris) d'une masse budgétaire globale de 1.041.535.000 Frs se décomposant comme suit :

Personnel	401.657.000 F
Matériel	408.660.000
Entretien et transport de stagiaires...	120.000.000
Bourses hors du Sénégal	43.000.000
Bourses au Sénégal	68.000.000

Pour 1963 - 1964, l'année où de multiples difficultés financières obligent le Gouvernement à pratiquer une rigoureuse politique d'austérité, le département de l'Enseignement technique de la Formation des cadres dispose d'un budget global de 1.060.800.000 ainsi ventilé :

450.000.000 en personnel
419.000.000 en matériel
120.000.000 pour les stagiaires
63.000.000 de bourses à l'étranger
68.000.000 de bourses au Sénégal -

Une comparaison montre que l'année 1963 - 1964 accuse une augmentation d'environ 20.000.000 par rapport à l'exercice précédent.

Ces 20 millions inscrits en plus, par rapport au dernier budget ne constituent pas, à proprement parler, un excédent.

En effet, si l'extension est pour l'avenir, si les nouvelles constructions ont pour les fonds extérieurs, le nombre d'élèves, de maîtres et de professeurs est en constante progression.

De 4.246 élèves inscrits durant l'année scolaire en cours, les lycées techniques verront, à la rentrée prochaine leurs effectifs monter à 5.118-élèves : soit une augmentation de 20 %.

En outre, le centre pour qualification professionnelle ouvert l'année dernière avec 110 élèves aura, en octobre prochain un effectif de 406 élèves.

Dans le même temps, l'effectif des cours professionnels passe de 1.952 à 500 élèves.

Aux frais inhérents à l'accroissement du nombre d'élèves, il faut ajouter ceux qu'occasionnent nécessairement le fonctionnement :

- du Centre des Monitrices rurales de Thiès,
- du Centre de formation des artisans ruraux du Sine-Saloum
- du Centre d'Instructeurs ruraux de Casamance
- du Centre d'Instructeurs ruraux du Fleuve.

Le problème est de faire tourner ces établissements et institutions, malgré les inévitables compressions budgétaires.

Pour ce faire, une série de mesures est envisagée :

- a) Diminution des frais d'intendance et d'économat par la pratique d'appels d'offres collectifs, groupant tous les marchés régionaux -
- b) Réduction des crédits alloués aux 165 stagiaires en France, compte tenu de 77 unités qui terminent leur stage cette année.

Les 100 millions qui restent après déduction des 20 Millions inscrits en moins, serviront à financer les 88 bourses en cours -

L'octroi de nouvelles bourses en France dépendra des disponibilités, après financement des 88 bourses existantes.

c) Révision des bourses au Sénégal. Pour maintenir la politique sénégalaise des bourses il importe de repenser les modalités de leurs attributions.

Des 79 millions demandés, compte tenu de l'augmentation des effectifs des bourses, 68 millions, le chiffre de l'année en cours, sont retenus, ce qui met le département dans l'obligation de reviser les bourses existantes pour la suppression éventuelle de celles allouées aux non méritants.

En prévision des fâcheuses répercussions qu'entraîneront fatalement les suppressions totales ou partielles des bourses, la commission de l'Education, de la culture et de la Jeunesse demande la réinscription de la totalité des crédits initiaux.

L'idée d'une éventuelle suppression du trousseau est également à écarter, ne serait-ce que pour éviter le spectacle navrant de voir nos élèves de l'Enseignement secondaire en guenilles dans nos importants établissements.

Les parents d'élèves, pauvres dans leur majorité, se trouvent, quelle que soit leur bonne volonté, dans l'impossibilité de subvenir décemment aux besoins vestimentaires de leurs enfants.

La Commission, dans sa totalité, recommande d'appliquer lentement et surtout progressivement les mesures de suppression en perspective.

Compte tenu des observations formulées par les Commissaires, la Commission de l'Education et de la Culture, d'accord avec la Commission des Finances, vous demande, mes chers collègues, d'approuver le budget du Ministre de l'Enseignement Technique, après réinscription du montant initial des bourses au Sénégal.

180765

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE
DU SENEGAL

1ère LEGISLATURE

1ère SESSION ORDINAIRE DE 1963.

R A P P O R T

fait

pour avis au nom de la Commission de
l'EDUCATION, de la CULTURE, de l'INFOR-
MATION, de la JEUNESSE & DES SPORTS,

sur

LE PROJET DE LOI n° 9/63
CONCERNANT LE BUDGET 1963/1964

de Monsieur N'DAKHTE GAYE.

Messieurs,

La Commission de l'Education, de la Culture, de l'Information, de la Jeunesse et des Sports, réunie le 10 juin 1963, a entendu un exposé de M. le Ministre de l'Education et de la Culture sur la partie du Budget intéressant son Département.

Le projet a été établi en fonction des directives d'austérité de M. le Président de la République. Il accuse une diminution de 81.228.000 Fr par rapport au budget de l'année 1962-1963. Il se monte à 3.099.785.000 Fr se décomposant ainsi :

<u>CHAPITRE 27.-</u>	Education nationale.	2.609.825.000 Fr
	Secrétariat d'Etat	61.825.000 "
<u>CHAPITRE 28.-</u>	Education nationale.	409.960.000 "
	Secrétariat d'Etat	18.175.000 "

Le premier projet qui avait vu le jour avant la parution de la circulaire n° 34 du 23 mars 1963 se montait à cinq milliards de francs. Avec ce budget, l'ouverture des Etablissements nouveaux du second degré tels que le Lycée de Thiès, le Lycée de Kaolack, le Collège de Diourbel n'aurait pas été reportée en octobre 1964. Avec ce budget 560 classes auraient été mises en place à la rentrée 63-64 au lieu de 216 classes primaires et 23 classes de cours complémentaires. Avec ce budget les créations de service médical scolaire à Rufisque, Diourbel, Ziguinchor et Tambacounda n'auraient pas été renvoyées sine die. Le projet primitif aurait permis le maintien d'achat de trousseaux dans les Etablissements du second degré, l'achat de livres de prix, le paiement d'heures supplémentaires administratives, le maintien d'avantages en nature, la non

.../...

réduction aux deux tiers des dépenses d'enseignement et d'équipement.

La Commission note que la scolarisation du Sénégal primitivement envisagée pour dix ans se fera en vingt ans. D'où une pause de crédits et effectifs marquée dans le Développement du Plan pour l'année scolaire 1963-1964.

Pour la rentrée 63-64 démarreront dans le cadre de l'Université, l'Institut supérieur des Sciences appliquées dont le pays a besoin, l'Ecole nationale d'économie appliquée.

Il convient de souligner que l'Université de Dakar a un budget de un milliard et demi totalement supporté par la France; mais que la création de chaires, la nomination de professeurs sont du ressort du Gouvernement sénégalais.

Concernant les bourses, la réglementation en sera sévère. Les bourses hors du Sénégal ne seront octroyées que pour les grandes écoles. Toute bourse concernant des études pouvant se faire à Dakar sera systématiquement refusée.

Ces mesures se justifient. En effet, le Chapitre des bourses accuse une diminution de 89.123.000 Fr par rapport à l'an dernier. Force est donc d'en tirer les conséquences: les bourses en cours ne pourront être entretenues. On procédera à la révision des dossiers. Certaines allocations seront supprimées, peut-être même aucune bourse nouvelle ne sera accordée.

Concernant l'enseignement de l'arabe, une école normale d'instituteurs sera créée, qui recrutera soit parmi les titulaires des diplômés de l'Institut islamique, soit au concours. Des bourses seront octroyées dans la mesure où les besoins nécessiteront leur octroi. L'enseignement de l'arabe sera rationalisé. La Commission est heureuse de cette initiative et est persuadée qu'ainsi seront évités des incidents regrettables

.../...

de la nature de ceux de Rabat.

La Recherche scientifique qui, à l'époque, était rattachée à divers ministères, a été omise dans le projet de budget. C'est là une lacune qu'il importe de combler par une inscription de 13.427.508 Fr soit 5.429.508 Fr pour la Direction et 7.998.000 Fr pour les dépenses ordinaires.

L'extension du Secrétariat d'Etat créé au 1er Collectif 1962-1963 nécessite 80 millions d'inscription, soit:

61.825.000 Fr pour le Personnel,
18.175.000 Fr pour le Matériel.

Le budget qui vous est soumis permet :

- le fonctionnement des structures existantes,
- l'extension minimum nécessitée par l'élévation du niveau scolaire et la poussée démographique,
- la création et l'extension des services résultant d'accords internationaux,
- le démarrage de l'Institut polytechnique et de l'Institut d'économie appliquée pour lesquels 60 millions sont demandés au Chapitre 51 (16 et 17).

La Commission, qui a étudié le budget de l'Education, avec objectivité, est persuadée que celui-ci est réduit au strict minimum, traduisant ainsi dans les faits la politique de rigueur édictée par M. le Président de la République, Chef du Gouvernement. Cependant elle estime que le Département de l'Education devait être épargné de certains abattements de crédits. Il est beau de penser aux secteurs productifs, mais il est sage de se rappeler et de tenir les promesses faites aux populations quant à la scolarisation des enfants. Et puis, l'Enseignement n'est-il pas important dans le Développement d'un pays ?

La Commission demande instamment que les 70 millions

.../...

prévus dans la lettre rectificative de M. le Ministre des Finances soient maintenus à l'Éducation pour permettre de rétablir les trousseaux dans le second degré, de tenir les engagements pris lors de la Conférence franco-sénégalaise des 7 et 8 mai 1963.

En résumé, la Commission de l'Éducation insiste pour les inscriptions suivantes :

- 13.427.508 Fr au titre de la Recherche scientifique,
- 60.000.000 Fr pour l'Institut polytechnique et l'Institut d'économie appliquée,
- 70.000.000 Fr pour le rétablissement des trousseaux.

N'DAKHTE GAYE.

180765

ASSEMBLEE NATIONALE DU SENEGAL

Ière LEGISLATURE

Ière SESSION ORDINAIRE 1962

R A P P O R T

fait

au nom de la Commission du Travail, de la
Sécurité Sociale, de la Santé et des Af-
faires Sociales

par M. GUAYE Jacques Ibrahima

Monsieur le Président,
Mes chers Collègues,

La Commission de la Santé et des Affaires Sociales, réunie le Mardi 4 Juin 1963, après avoir entendu un exposé de Monsieur le Ministre de la Santé, a eu à examiner la partie du Budget 1963/64 se rapportant à son Département.

Ce document a été établi compte tenu des mesures d'austérité et de rigueur financière édictées par la lettre-circulaire N° 34 du 23 Mars 1963. Son montant est de 2.458.421.000 F faisant ressortir une différence en moins de 129.814.000 F, sur le Budget de l'exercice précédent

Veillez trouver ci-après le montant comparé des crédits alloués pour les exercices 1962/63 et 1963/64 :

	<u>1962/63</u>	<u>1963/64</u>	<u>Différence en</u> <u>moins</u>
Chapitre 29 "Personnel"	1.547.333.000	1.526.421.000	20.912.000
Chapitre 30 "Matériel"	1.040.902.000	932.000.000	108.902.000
	<u>2.588.235.000</u>	<u>2.458.421.000</u>	<u>129.814.000</u>

Votre Commission, en liminaire, formule certaines observations, les unes d'ordre général, les autres, relatives à des cas précis.

Des instructions impératives faisaient obligation aux services compétents du Département de la Santé d'établir le Budget (chapitre 29 Personnel) de façon nominative. Il en est résulté que, seuls, ont été pris en compte les agents présents au moment de son élaboration. D'autres agents dont la liste nominative n'avait pas été fournie, et qui se trouvaient effectivement en service, n'ont pas été pris en charge. Par voie de conséquence, les crédits afférents à leurs traitements et salaires n'ont pas été dégagés. Une centaine d'agents travaillent à l'Hôpital Le Dantec et à Fann, depuis environ Janvier 1962. A nos jours, ils n'ont encore perçu aucun traitement. La même situation est faite à une dizaine d'agents servant dans les postes de brousse. Les Commissaires tiennent pour aberrant un tel état de fait et souhaitent que la situation financière de ce personnel soit solutionnée. Ils demandent à la Commission des finances de dégager les crédits nécessaires à cette régularisation.

.../...

Certains postes du ministère, vacant au moment de l'élaboration du projet de Budget 1963/64, viennent d'être pourvus de titulaires. En conformité des directives ci-dessus rappelées, relatives à l'indication nominative du personnel en service, aucun crédit les concernant n'a été inscrit. C'est le cas notamment, du Chef de secrétariat, figurant pour mémoire, au chapitre 29, article 1er "Cabinet du Ministre". L'agent recruté est un fonctionnaire au traitement annuel de 719.000 F. Il est indispensable qu'un crédit d'un montant correspondant soit dégagé pour permettre le paiement régulier du traitement de cet agent.

Par ailleurs, à la direction des Affaires sociales, vient d'être affecté un Secrétaire d'Administration principal, indice I556, de retour de stage en France. Il est commis au fonction de sous-directeur et était en compte au Ministère de^{la} Jeunesse et des Sports. Un million de crédit (solde indemnités diverses et prévision de 5% pour avancement) devrait être inscrit au Chapitre 29 Art. 7 § I du Budget.

La Commission revenant sur ses suggestions des années précédentes souhaite, pour une meilleure rationalisation de la répartition du personnel intéressé, que les sages-femmes, infirmières et infirmiers d'Etat, soient d'abord affectés, pendant deux ans, dans les postes de brousse, avant de servir dans les formations sanitaires des grands centres. En effet, ceux-ci sont par rapport à celles-là, suffisamment pourvus, alors qu'en brousse il n'est pas rare de voir un seul infirmier, souvent non spécialisé, assurer tout le travail du poste, y compris des villages de l'interland : consultations, détections des maladies, soins médicaux, entretien et propreté des locaux, tournées, etc etc. Pas même le concours d'un^{puce} infirmier- Recommandation : un manoeuvre à côté de chaque infirmier dans les dispensaires de brousse.

La Commission recommande, encore une fois, qu'il soit fait appel à des agents qualifiés, aptes à tenir des postes de bureau, plutôt que d'amputer l'enseignement d'un de ses membres, dont le nombre fait gravement défaut à la Nation.

Vos commissaires se sont souciés du ravitaillement des médicaments des postes de brousse; cet approvisionnement n'est pas en fonction de la densité de la population du

secteur considéré, ni en proportion des consultations médicales indiquées par les statistiques. En effet, pour environ 80% des consultants, sinon plus, seules les ordonnances sont délivrées ce qui laisse supposer la pénurie de médicaments que déplorent les commissaires. Les nombreuses demandes de dépôts de produits pharmaceutiques, faits par des commerçants à leur compte, en brousse, illustrent et confirment cette situation de fait.

Au chapitre 29 Art. 2 § 2- Bureau de Gestion- figure un agent d'administration à I.176.000, dont le contrat arrive à terme en Juin 1963, et qui part en congé en Juillet. La Commission recommande le non renouvellement de son contrat et son remplacement par un agent autochtone à 996.000 restant à recruter au bureau de gestion qui dispose de 2 postes de secrétaires d'Administration, mais n'a, en fait, en service, qu'un agent.

Concernant toujours le personnel, chapitre 29 Art. 4 § 3 rubrique G (Circonscription médicale de Nioro- du Rip) vos commissaires relèvent et constatent avec regret que dans cette circonscription, il n'y a ni médecin, ni sage-femme, ni chauffeur. Ils demandent au Ministre compétent de prendre les mesures qui s'imposent pour pourvoir ce secteur du personnel ci-dessus dont la présence à ce poste est impératif qu'on ne saurait éluder.

En 1962/63, dans la circonscription médicale de Dagana, il y avait 2 sages-femmes. Sur le projet de budget qui vous est soumis, il n'y a même plus trace de poste de sage-femme, encore moins de crédits y afférents. Tout au moins un poste de sage-femme doit être créé, ou maintenu, avec la dotation de crédits nécessaires.

Toujours dans le même ordre d'idées, 2 chauffeurs-pilotes pour la pinasse de Podor, n'existent plus sur le budget 1963/64. Le rétablissement du poste et des crédits et demande: Art. 5 § 2 Rub. d- Louga- Un chef d'équipe et trois manoeuvres d'hygiène sont effectivement en service à Louga, mais ont été rayés du budget par les services du Ministère des Finances. Afin d'éviter des difficultés dans le paiement de leur salaire pour service fait, il convient de rétablir les postes et les

crédits adéquats. La Commission désire que soit étoffé l'effectif de Bakel par l'adjonction d'un infirmier et de 2 manoeuvres devant servir à Goudiry, non pourvu de ce personnel et dépendant de Bakel.

D'une manière générale, la Commission a formulé des remarques à propos de la texture du budget qui n'est pas présentée d'une façon harmonisée pour ce qui concerne le Personnel. En effet, dans certains cas il n'a pas été tenu compte dans les dépenses de personnel, des prévisions pour avancements éventuels en cours d'année, ni non plus des crédits nécessaires au paiement des allocations familiales.

A la page 57 du chapitre 29, article 5 (Service d'hygiène et prophylaxie) une erreur matérielle s'est glissée dans des crédits relatifs aux prévisions pour avancement, heures supplémentaires, etc.

Les dotations réelles à inscrire sont suivantes:

Avancement.....	3.100.000
Allocations familiales....	10.300.000
Heures supplémentaires....	1.000.000
Indemnités de responsabilité...	50.000
Le total ne change pas	14.450.000

Les conséquences des mesures édictées par la lettre-circulaire N°34 du 23 Mars 1963, se font le plus sentir dans les secteurs suivants :

Ecole des infirmiers et des sages-femmes d'Etat
Ecole de Khombole, comprenant:

- a) Service des grandes Endémies
- b) Section d'Education sanitaire
- c) médecine de masse mobile et fixe

Les Ecoles des sages-femmes et infirmiers d'Etat vivent sur les frais de fonctionnement de l'Hôpital Le Dantec. Une inscription budgétaire de 10 millions de francs existe depuis l'époque où les effectifs de l'Ecole des infirmiers d'Etat étaient de 25, alors qu'actuellement ils sont de 150 stagiaires.

En ce qui concerne les chapitre 30 "Matériel", la Commission constate que le parc automobile des différents services du département de la Santé a augmenté de plusieurs Unités grâce à l'aide des organismes internationaux, alors que la prévision budgétaire en crédits pour carburant et entretien des véhicules est en diminution de (48.000.000 - 37.600.000) de 10.400.000 F. par rapport à l'exercice précédent.

Il est prévu 25 millions sur les crédits F.A.C. Le Secours catholique autrichien vous donne 7 camions destinés à la distribution des vivres aux lépreux. L'U.N.I.C.E.F contribue pour une grande part à augmenter le nombre des véhicules, en particulier; pour le contrôle de la lèpre.

Nous trouvant ainsi très engagés vis-à-vis des organismes internationaux, pour des projets bien précis et bien définis, il apparaît, ainsi très difficile d'envisager une diminution des crédits pour carburants sans nous exposer à ne pas tenir nos engagements, et, par voie de conséquence, à nous aliéner la confiance dont nous jouissons jusqu'à présent; ce qui serait gros de conséquence pour l'avenir.

La santé morale et physique de la nation est un des soucis majeurs des membres de l'Assemblée. Nous comprenons bien que les mesures de rigueur financière sont justes et se justifient. Nous insisterons néanmoins sur le fait que la Santé Publique est une activité productive (1) directement à la transformation de la démographie, de l'éducation de la population, des conditions physique de la vie de nos concitoyens.

Au chapitre 55 - Secours- il a été inscrit les crédits ci-après au titre des articles sousindiqués :

	<u>1962/64</u>	<u>1963/64</u>
<u>Art. 1 -</u> Frais hospitalisation des indigents	279.000.000	190.000.000
<u>Art. 2 -</u> Entretien des pupilles	11.000.000	11.000.000
<u>Art. 3 -</u> Secours éventuels	20.000.000	10.000.000
<u>Art. 4 -</u> Secours catholique Américain	12.000.000	18.000.000
	<u>322.000.000</u>	<u>229.000.000</u>

(1) malgré ce que d'autres peuvent en penser puisqu'elle participe

- 6 -

En diminution de 93.000.000 F. sur l'exercice précédent, l'inscription de la somme de 229.000.000 pour 1963/64, correspond aux propositions retenues par le Ministère des Finances.

Monsieur le Président,

Mes chers Collègues, compte tenu de l'importance vitale et de la priorité que les membres de cette Assemblée accordent à tout ce qui a trait au Département de la Santé dont l'activité des divers secteurs concourent à améliorer l'état physique et moral de la Nation, les commissaires insistent pour le rétablissement, le renforcement ou le maintien, selon les cas, des crédits nécessaires au bon fonctionnement des différents services du ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

GUAYE Jacques Ibrahima

REPUBLICQUE DU SENEGAL
ASSEMBLEE NATIONALE

180765

R A P P O R T

fait

au nom de la COMMISSION DE LA CULTURE, de l'INFORMATION,
DE L'EDUCATION, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,

section "INFORMATION"

par M. le Rapporteur

MAKHA SARR.

Monsieur le Président,

Mes Chers Collègues,

La COMMISSION DE L'EDUCATION, de la CULTURE, de l' INFORMATION, de la JEUNESSE ET DES SPORTS s'est réunie le 12 Juin 1963 à l' effet d'étudier le budget du Ministère de l' Information.

Avant la discussion des chapitres, articles et paragraphes du Budget de ce département, le Ministre a fait aux Commissaires un exposé détaillé pour expliquer les modifications constatées dans certaines rubriques du document.

En effet, le budget de l' Information chiffrait en 1962-1963 à 164 millions (80 millions en personnel et 84 millions en matériel). Il s'élève cette année à 263 millions qui se ventilent en 113 millions de personnel et 118 millions de matériel.

Ces modifications qui semblent importantes à prime abord, découlent logiquement

- d'un changement radical d' orientation et de fonctionnement de notre Radiodiffusion,
- de la réorganisation moderne de nos services de presse, de documentations de photographie, de cinéma et surtout de l' achat et de l' installation d'appareils susceptibles de supprimer les zones de silence si nombreuses dans le pays.

Il faut signaler également la prise en charge par le Ministère de l' Information, du Centre de Recherche et d' éducation des Masses qui, en remplaçant l' ancien centre d'études pédagogiques; permettra l'alphabétisation des adultes et la vulgarisation de l' enseignement de l'arabe que l' Gouvernement compte instituer dans tous les établissements scolaires du Sénégal.

A la liste déjà longue des dépenses occasionnées par les services et organismes nouvellement créés à l' Information, il faut ajouter les crédits nécessaires pour normaliser la situation d'employés

travaillant jusqu'à ce jour et qui n'ont jamais été payés.

Pour ces bénévoles recrutés irrégulièrement, deux mesures simultanées sont à prendre :

- 1°- une décision d'engagement permettant l'inscription au budget des crédits pour payer ce personnel durant le temps qu'il a travaillé;
- 2°- une autre décision de licenciement pour dégager ce personnel pléthorique.

En comptant :

- le coût de la prochaine télévision scolaire,
- la modernisation des postes d'écoute et des différents centres régionaux d'information,
- En songeant à la courbe ascendante des prix des appareils de précision nécessaires aux services de l'information;
- en calculant surtout le traitement des techniciens qui doivent faire fonctionner l'appareil complexe d'une radiodiffusion nationale moderne,

On se fait facilement une idée de l'effort financier que requiert ce Département forcément obligé d'employer un matériel onéreux.

En recommandant l'adoption du budget de l'information, comme le demande la Commission des Finances, les Commissaires insistent auprès de celle-ci pour ajouter une unité au personnel du Centre de Matam qui dessert l'une des plus vastes régions du Sénégal.

En terminant, la Commission de l'Education, de la Culture, de l'Information, de la Jeunesse et des Sports émet le vœu de voir fonctionner le plus rapidement possible les nouveaux C.I.R. qui attendent impatiemment le matériel de démarrage.

le Rapporteur :

MALHA SARR.

180165

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

R A P P O R T pour avis

fait au nom de la commission des
Travaux Publics, des Transports, des Télécommunications,
des Mines et du Tourisme.

sur le projet de budget
de l'exercice 1963/64.

- chapitres 35 et 36 -

per Monsieur Robert DELMAS

Rapporteur

Monsieur le Président ,
mes chers Collègues.

Aucun crédit n'ayant été affecté aux télécommunications, aux chapitres budgétaires 35 et 36, du ministère de l'Information et des Télécommunications, le ministre nous a fait savoir que les fonctions de tutelle de son ministère étaient exercées par les fonctionnaires de son département, sans être spécialement affectés à ces activités.

Les Postes & Télécommunications étant organisées en Office, ayant sa personnalité civile et son autonomie financière, leur exploitation échappe au contrôle du Parlement qui ne peut réclamer d'autres explications que celles correspondant aux dotations portées sur le budget, puisqu'aucune subvention d'équilibre n'a été inscrite.

La commission a appris, en effet, avec satisfaction, que l'Office n'avait pas eu besoin de faire appel à l'Etat pour les 50 millions inscrits au chapitre 5I du budget 1962-63. par ailleurs, aucun crédit ne figurant à ce même chapitre pour l'exercice 1963-64.

Le ministre des Télécommunications a cependant attiré l'attention de la commission, sur l'opportunité de prévoir, sur le budget d'équipement, un crédit permettant le financement partiel du programme minimum de 482.500.000 francs, nécessaires pour les travaux engagés pour la modernisation des centrales téléphoniques et pour leur automatisation.

En effet, l'extension de Dakar rend absolument urgente la réalisation de ce programme : 3.850 lignes nouvelles devant être installées de 1963 à 1970.

L'auto-financement devant fournir 200 Millions, la participation accordée par l'Etat, pour les paiements restant à imputer au titre de l'année 1963-64, devrait s'élever à 110 millions, compte tenu du prêt de 150 millions, que l'Office a pu contracter, et des 22.500.000 frs déjà inscrits au titre de la période budgétaire 1962-63.

Il y a également, au chapitre 16 du budget d'équipement, un crédit de 64 M 5 (2ème tranche de la participation de l'Etat à la construction des batiments de l'Office).

La commission émet un avis favorable à ces propositions qui seront reprises au moment de l'examen du budget d'équipement, dont la discussion n'a pas encore été abordée.

oooooooooooooooooooooooooooo

Dakar, le 11 juin 1963

le Rapporteur :

Robert D E L M A S

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

18-165

R A P P O R T pour avis

fait au nom de la commission des
Travaux Publics, des Transports, des Télécommunications, des
Mines et du Tourisme

sur le projet de Budget
de l'exercice 1963-64

- chapitres 25 ,
26 et partie 43 -

par Monsieur Robert DELMAS
Rapporteur

Monsieur le Président ,
Mes chers Collègues.

Le budget du ministère des Travaux Publics et des Transports, se ventile de la façon suivante :

	<u>Exercice 1962-63</u>	<u>Exercice 1963-64</u>
- Chapitre 25	1.032.576.000	1.225.000.000
- Chapitre 26	215.503.000	176.000.000

soit une augmentation de 193 M. pour le budget de fonctionnement et une diminution de 39 M. pour le budget matériel.

Les arguments exposés par le ministre des Travaux Publics pour justifier l'augmentation du budget de fonctionnement seront exposés plus loin, la commission désirant, tout d'abord, présenter un compte-rendu de l'activité des Travaux Publics pendant l'exercice 1962-63.

1° - Plan d'équipement 1962-1963.

Le chapitre IX (Etudes et infrastructure et transports) doté de 34 M. de crédit de paiement. ^{a été}

Le chapitre XI (routes et ponts)/doté de 932M. de crédit de paiement.

Le chapitre XIV (voies fluviales et ports fluviaux) a été doté de 10 M. de crédits de paiement.

Le chapitre XV (aéronautique civile) a été doté de 80 M. de crédit de paiement.

Le chapitre XXI (habitat) a été doté de 750 M. de crédit de paiement.

Le chapitre XXII (édilité) a été doté de 99 M. de crédit de paiement.

Le chapitre XXV (concernant l'équipement administratif) a été doté de 47 M. , pour les Travaux Publics.

Ce programme a été intégralement réalisé, à l'exception des travaux suivants :

... /

- sur travaux de l'administration :

- a) construction de la subdivision des Mines à Dakar = 5 M
- b) centre de sécurité des routes = 6 M 5
- c) subdivision de l'hydraulique à Ziguinchor = 2 M 5
- d) section T.P. de Podor = 5 M
- e) arrondissement de Kaolack = 4
- f) bac de Foudiougne = 5 M 5

Aucun de ces travaux n'étant repris sur le budget d'équipement 1963-64, à l'exception du bac de Foudiougne, l'Assemblée aura à se prononcer sur ce point, lors de l'examen du budget d'équipement.

L'essentiel des travaux routiers a été exécuté sur des crédits de l'aide extérieure, dont nous indiquons l'origine ci-dessous.

C'est ainsi que sont terminées ou sur le point de l'être, les routes suivantes :

- aide extérieure : US. AID

- M'Bayack, M'Boro, Diogo 69 km 5 revêtus
- Kébémér, Komboul 35 km "

- aide extérieure : F.E.D.

- Sénéba, Koulikan 78 km revêtus
- Marsassoum, Sédhiou 50 km terre stabilisée
- Diakoumé, Sédhiou 43 km " "
- Dianah, Malary, Kolda 39 km revêtus
- Ziguinchor, Oussouye 40 km terre stabilisée
- Balanti, Tanaff 36 km " "
- N'Gatch, Birkelane, Kaffrine .. 40 km revêtus

- sont en cours, sur le prêt allemand :

- Passy, Sokone 20 km revêtus
- Touba, Danra 70 km terre stabilisée
- Touba, Sagatta 73 km " "

2° - Fonds Routier.

Une autre source de financement budgétaire est le Fonds Routier, dont les crédits correspondant pour 1962-63 s'élevaient à 652 M. hypothéqués par le remboursement des

Il faut noter, à cette occasion, qu'une dotation supplémentaire de 500 M., inscrite au budget d'équipement 1962-63, n'ayant pu être dégagée pour faire face au versement incombant au Sénégal, au titre du prêt allemand " Kredit Ansthalt", le gouvernement a décidé de prélever cette somme sur le Fonds Routier, en différant, pour ce faire, les remboursements de l'emprunt S.Y.M.E.T.R.A.

De ce fait, le Fonds Routier ne se trouvera libéré que dans le courant de l'exercice 1964-65.

Rappelons que les travaux, prévus au plan S.Y.M.E.T.R.A. ont été entièrement exécutés mais que, faute de moyens, il ne sera pas effectué de nouveaux travaux, sur ce fonds, jusqu'en octobre 1964.

Le prêt allemand, auquel il a été fait allusion, correspond à un crédit de 1 milliard, auxquels s'ajoutent 500 M. à la charge du gouvernement sénégalais (Fonds Routier). Ces crédits sont destinés à réaliser les routes suivantes :

- Touba - Dara	K	70	kilomètres
- Dara - Linguère		41	"
- Touba - Dermoussi - Sagatta		60	"
- M'Backé - Collobane - Kaffrine			
Guinguinéo		140	"
- Passy - Sokone		16	"

3° - le Fonds Européen .

La commission a demandé au ministre les raisons pour lesquelles les travaux hydrauliques ont été différés.

Celui ci a répondu que le financement sollicité du Fonds Européen, sur un programme de 1 milliard, n'a pu, jusqu'à maintenant, être obtenu, étant donné la diversité des crédits et leur manque d'homogénéité. Certaines opérations, jugées particulièrement urgentes, ont été reprises dans le budget équipement de l'exercice 1963-64.

4° - Budget d'Equipement .

Sur le budget d'équipement de l'année 1963-64, qui sera discuté ultérieurement, figurent les crédits suivants :

<u>Routes :</u>	<u>autorisation de programme</u>	<u>Crédits de paiement</u>
- Kombole - Touba	320 M	120 M
- Fatick - Fumel	21 M	21 M
- R.F.I. Kaffrine	4 M	4 M
- bretelle de Louga ..	45 M 8	45 M 8
- M'Boro - Diogo	110 M	110 M
- Richard Toll - Dagana	110 M	110 M
- Kaffrine-Malem-Hodar	110 M	110 M

Dans le cadre général des explications demandées, la commission a demandé au gouvernement des précisions sur l'entretien des routes, des batiments, des aérodromes et des voies navigables.

Routes

En ce qui concerne les routes, le chapitre 44 a été doté d'une somme de 750 M., chiffre insuffisant pour l'entretien des voies normales de communication.

La commission rappelle que les dotations normales budgétaires devraient être les suivantes :

- 280.000 frs par kilomètres de routes goudronnées
- 180.000 frs " " " " terre stabilisée
- 20.000 frs " " de pistes.

auxquels viendrait s'ajouter un coût d'entretien de 250 frs par m2 de voie urbaine.

Sur ces bases et compte tenu des voies de communication existantes à ce jour, la dotation devrait être la suivante :

- routes revêtues I.300 kms
- routes en terre I.400 kms
- Pistes II.000 kms
- Voies urbaines 200.000 m2

Une économie mal conçue empêche le renouvellement normal du matériel auquel il serait d'une bonne politique d'accorder 20 % des crédits, d'où l'état lamentable où se trouve le matériel des S.O.M. qui n'a pu être renouvelé et qui a un âge moyen de 16 ans, alors qu'il est normal de renouveler totalement ce matériel au bout de 10 ans.

2

Pour ne pas alourdir ce rapport, la commission joint, en annexe, des observations particulières présentées par certains députés.

2

Ponts

En dehors de l'entretien des routes, des crédits devraient être dégagés pour l'entretien de certains ouvrages d'art, à commencer par le pont Faïdherbe de Saint-Louis, dont la remise en état ne peut être différée d'avantage et représente un crédit de 60 M., qui ne sont inscrits ni au budget de fonctionnement, ni au budget d'équipement.

La commission limite, volontairement, à cet ouvrage, ses demandes de crédits, pour en faire ressortir l'importance et l'urgence.

Aéronautique civile

En ce qui concerne l'aéronautique civile, les opérations inscrites au budget 1962-63, ont été réalisées ou sont en cours de réalisation, à l'exception des opérations qui n'ont pas fait l'objet de crédits de paiement :

- piste de Matam
- piste de Simenti
- équipement radio

Les pistes de Kédougou et de Bakel sont exécutées à 80 %.

La commission fait une mention spéciale pour la reconstruction de l'aérogare de Yoff, qui doit faire l'objet d'un emprunt spécial, au cours de l'exécution budgétaire

Voies navigables

En ce qui concerne les voies navigables, 10 M. ont été mis à la disposition de la M.A.S. pour la digue de Caymor.

En ce qui concerne les fleuves, c'est-à-dire les dragages des embouchures du Saloum et de la Casamance, rien n'a été prévu au budget d'équipement.

Un dossier a été préparé et sera soumis au F.E.D. ces prochains jours, pour le dragage des passes du Saloum. Mais il est encore trop tôt pour apprécier la position qui sera prise par cet organisme.

La commission a appris avec étonnement, que rien n'a été prévu pour les travaux à l'embouchure de la rivière Casamance. Il est cependant absolument indispensable d'aménager le chenal de cette rivière, étant donné la sinuosité de ce chenal et son orientation; la barre est dangereuse par mer seulement agitée. Il serait souhaitable que les dragages soient effectués pour reporter la bouée n° 3 au moins de 50 mètres; la passe se trouvant ainsi élargie et le chenal rectifié dans une certaine mesure.

La situation semble s'aggraver de jour en jour si bien que le tonnage chargé sur les navires, à Ziguinchor, tend à s'ammenuiser.

o

o o

C H A P I T R E XXV

Dépenses de personnel.

La commission doit ajouter d'autres considérations générales concernant le personnel du ministère des travaux Publics.

A la suite des affectations d'office, qui ont été décidées par le gouvernement, en ce qui concerne particulièrement le personnel sénégalais servant dans les autres Etats et du personnel provenant des ex-services de l'armée française,

l'effectif total du personnel des services dépendant de ce département est porté au chiffre pléthorique de 5.100 agents, alors que le 1/3 de cet effectif serait suffisant pour assurer le bon fonctionnement de ces services.

La commission se doit, en la circonstance, de signaler cet état de fait.

La commission a reçu l'assurance qu'aucun engagement nouveau n'était intervenu depuis le 1er janvier 1963.

Cette situation ne saurait être résorbée avant dix ans si des mesures particulières et exceptionnelles ne sont pas prises. Les mises à la retraite pour limite d'âge ne permettant pas une décroissance des effectifs de plus de 7 % par an.

Encore importe-t-il de souligner que l'arrêt systématique et pour une aussi longue durée de l'embauche, priverait la jeunesse de débouchés, dont elle a besoin, et les services techniques, des éléments qualifiés et valables, qui leur font tant défaut.

C'est ainsi que, sur plus de cinq mille agents que compte, actuellement, le ministère des T.P., il y a moins de 1 % de cet effectif qui correspond à des agents titulaires, au minimum, du brevet élémentaire.

Au 1er janvier 1963, le personnel de l'assistance technique représentait, pour le ministère des Travaux Publics, :
70 agents dont :

- 3 ingénieurs en chef
- 9 ingénieurs principaux
- 25 ingénieurs T.P. subdivisionnaires
- 10 ingénieurs géomètres
- 23 adjoints techniques

A ces chiffres venaient s'ajouter 46 agents expatriés contractuels, principalement contremaîtres et ouvriers spécialisés. Ce personnel doit être remplacé par du personnel sénégalais et aura totalement disparu avant deux ans.

Face à cette nécessité d'assurer la relève du personnel européen, la direction des travaux publics, en particulier, ne dispose que de très peu d'éléments africains qualifiés :

- 2 ingénieurs T.P.
- 2 conducteurs de travaux publics
- une quinzaine d'agents techniques ou assimilés.

A ces agents viendront se joindre en 1963 :

- 4 ingénieurs T.P.
- 7 adjoints techniques, au maximum.

En effet, on ne peut nier que les jeunes cadres, formés actuellement, ne se résignent que difficilement à rentrer au Sénégal, bien qu'ils jouissent d'une bourse en France, et à servir dans l'administration où les situations qui leur sont offertes sont nettement inférieures à celles qu'ils peuvent se créer dans le secteur privé.

Ils se refusent, en outre, presque tous, à occuper un poste ailleurs qu'à Dakar.

Un effort particulier s'impose donc sur le plan de la formation des cadres, assorti d'une revalorisation de la profession et de la restauration de l'autorité, face aux considérations personnelles.

En résumé, cette inflation des crédits concernant le personnel, ont pour cause initiale :

- a) une pléthore d'agents, dont certains non qualifiés.
- b) l'affectation du personnel dégagé des administrations militaires françaises.
- c) l'obligation de réemploi des agents sénégalais servant dans les autres Etats indépendants.
- d) les hausses de salaires résultant des améliorations intervenues sur le plan social, ainsi que la progression systématique du personnel en place, en application des règles d'avancement.

o
o o

L'examen détaillé du chapitre XXV a suscité un certain nombre de remarques que la commission a fait siennes.

1° - Erreurs chiffrées

pages 2 - 17 - 23 - 35 : le total des valeurs partielles ne correspond pas aux totaux portés sur le budget.